

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# PFAS : démarrage prochain des prélèvements sanguins et élargissement du Conseil scientifique indépendant

- PFAS dans l'eau potable : démarrage prochain des prélèvements sanguins

Sur proposition de la Ministre de l'Environnement Céline Tellier, le Gouvernement de Wallonie a confié à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) la mission d'opérationnaliser une campagne de mesure et d'analyse des PFAS dans le sang des personnes concernées par des dépassements de la future norme de 100 ng/L dans l'eau de distribution. L'objectif de cette campagne est d'objectiver l'exposition de la population afin de déterminer le niveau de risque et d'accompagner les personnes concernées sur base des recommandations en matière de santé qui seront formulées par le Conseil scientifique indépendant en matière de PFAS.

Dans la foulée du [plan d'actions](#) présenté par la Ministre Céline Tellier le 24 novembre dernier, le Gouvernement wallon a confié ce 7 décembre une mission à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP) pour **opérationnaliser le suivi sanitaire** des personnes concernées par un dépassement - passé ou présent - de la norme de 100 ng/l dans l'eau de distribution.

Concrètement, l'ISSeP est chargée d'organiser une campagne de prélèvements et d'analyses sanguines dans le but d'objectiver l'exposition et l'éventuelle surexposition de la population dans les zones précitées, afin de préciser le niveau de risque pour la santé et d'accompagner les personnes concernées, sur base des recommandations qui seront formulées par le Conseil scientifique indépendant PFAS, Conseil [dont la composition et les missions ont été validées le 22 novembre 2023 par le Gouvernement](#).

Plus précisément, il s'agira de **comparer le taux d'imprégnation dans le sang à ces polluants par rapport aux valeurs de référence établies dans le cadre du [biomonitoring global](#)** réalisé en 2021, afin de déterminer si les taux en PFAS sont ou non supérieurs à la moyenne wallonne. Ces résultats seront également comparés aux valeurs disponibles de risque pour la santé. Ils permettront en outre de compléter les données existantes et d'affiner l'interprétation des résultats. L'analyse des questionnaires soumis aux personnes volontaires – portant sur leur alimentation, leur environnement, leurs activités et leur exposition professionnelle – permettra de disposer d'informations sur les causes de l'exposition afin d'établir d'éventuelles corrélations.

### Zones où les prélèvements sanguins seront proposés

La campagne de prélèvements sanguins sera proposée en priorité, et sur base volontaire, aux habitants ayant été alimentés à un moment donné par une eau dont les concentrations en PFAS étaient supérieures à 100 ng/L. Si des dépassements passés, actuels ou futurs devaient apparaître, ils seront également intégrés à la campagne de prélèvements pour les rues concernées.

D'autres zones susceptibles d'être concernées par ces prélèvements et analyses de sang pourront être définies au fur et à mesure de l'évolution de l'état des connaissances de contaminations aux PFAS dans d'autres matrices environnementales (sols, eaux souterraines, eaux de surface, etc.), si un transfert vers l'être humain était considéré comme plausible. Une deuxième campagne de prélèvements pourra alors être organisée pour les riverains de ces nouveaux périmètres, en fonction des résultats environnementaux.

### **Recrutement du personnel médical dès ce mois de décembre**

Le protocole scientifique et la méthodologie proposée par l'ISSeP pour organiser cette campagne de prélèvements a été soumis au Conseil scientifique indépendant PFAS ainsi qu'au Comité d'éthique, conformément à la législation en vigueur.

Un premier marché public destiné aux prélèvements et aux analyses – comprenant le recrutement du personnel infirmier qualifié pour effectuer les prélèvements et de laboratoires d'analyses – a été préparé par l'ISSeP et sera lancé au plus vite afin de pouvoir démarrer la campagne de prélèvement dans les prochaines semaines.

Les personnes souhaitant bénéficier de ces prélèvements sanguins seront donc appelées à marquer leur intérêt dès ce mois de décembre. Les modalités pratiques seront communiquées prochainement aux communes à cet égard par l'ISSEP.

- **Élargissement du Conseil scientifique indépendant sur les PFAS**

**Sur proposition de la Ministre de l'Environnement, Céline Tellier, un élargissement du Conseil Scientifique Indépendant (CSI) sur les PFAS a été approuvé par le Gouvernement de Wallonie. Précédemment approuvée le mercredi 22 novembre dernier, la composition du CSI dont la mission est d'examiner toutes les conséquences des PFAS, sur la santé humaine était amenée à évoluer.**

Pour rappel, suite aux informations relatives à la présence de PFAS dans l'environnement, et plus précisément dans l'eau potable distribuée entre octobre 2021 et mars 2023 dans les communes desservies par le puits de Chièvres, le Gouvernement wallon s'est engagé à mettre en œuvre [une série d'actions](#) visant à déterminer la source de pollution et à assurer le suivi sanitaire des citoyens concernés.

Parmi ces actions, le Gouvernement wallon a chargé la Ministre de l'Environnement, Céline Tellier, de la mise en place d'un groupe d'experts scientifiques indépendant composé de profils académiques et scientifiques diversifiés et complémentaires.

Céline Tellier, Ministre de l'Environnement : *« Je me réjouis de l'élargissement des compétences au sein du Conseil Scientifique Indépendant sur les PFAS. Les premiers travaux du CSI nous ont permis d'avancer sur l'organisation des prélèvements sanguins des personnes se situant dans des zones où des dépassements de la future norme européenne ont été constatés dans l'eau de distribution. Les travaux en cours nous permettront de tracer des lignes claires et fortes pour renforcer encore la protection de la santé des personnes. Je remercie chaleureusement les chercheurs et professeurs qui ont accepté de conseiller le Gouvernement dans cette tâche importante. »*

## Quatre nouveaux membres

Le Conseil Scientifique Indépendant sur les PFAS se voit renforcé par les personnalités suivantes (par ordre alphabétique) :

- **Jean-Marie Colet**, en charge du Service de Biologie Humaine et Toxicologie de l'Université de Mons (expertise en toxicologie)
- **Patrick Kestemont**, Professeur et Directeur de l'Unité de recherche en biologie environnementale et évolutive de l'Université de Namur (expertise en biologie environnementale)
- **Olivier Luminet**, Professeur extraordinaire à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université Catholique de Louvain. M. Luminet travaille notamment sur les effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 sur la santé mentale des citoyens belges. Cela permet de compléter le panel d'expertises du Conseil par des compétences en psychologie.
- **Anne-Simone Parent**, Professeure à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège (expertise en neuroendocrinologie)

Ces experts travailleront avec les experts déjà désignés par le Gouvernement de Wallonie le 22 novembre dernier, à savoir (par ordre alphabétique) :

- **Catherine Bouland**, Professeure à l'Ecole de santé publique de l'Université Libre de Bruxelles (expertise en santé publique)
- **Corinne Charlier**, Professeure Ordinaire à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège (expertise en chimie toxicologique) qui assure la présidence *ad interim* du CSI en attendant la création et le vote d'un Règlement d'Ordre Intérieur par l'ensemble des membres
- **Jean-François Deliège**, Professeur associé à la Faculté des sciences de l'Université de Liège (expertise en eau)
- **Gauthier Eppe**, Professeur Ordinaire à la Faculté des Sciences de l'Université de Liège (expertise en chimie analytique)
- **Célia Joaquim Justo**, Professeure associée à la Faculté des sciences de l'Université de Liège (expertise en écotoxicologie)

Initialement composé de 6 experts scientifiques, le Conseil Scientifique Indépendant (CSI) s'est réuni à deux reprises depuis le 22 novembre, date à laquelle il a été constitué. L'un des membres, le Professeur Alfred Bernard, a décidé, en date du 29 novembre, de se retirer du Conseil.

## Missions précisées concernant les recommandations santé

Le Conseil a toujours pour mission générale de conseiller le Gouvernement et d'examiner les conséquences des PFAS sur la santé. Il se réunira à nouveau dans les prochains jours.

Des précisions ont été apportées par le CSI concernant le protocole scientifique proposé par l'ISSeP qui permettra un **suivi médical** des personnes concernées dans les zones où un dépassement de la future norme de 100 ng/l a été constaté dans l'eau de distribution et/ou qui habitent au sein ou à proximité des zones considérées comme à risque environnemental PFAS (après enquête environnementale).

Outre ses missions déjà définies, le CSI est chargé de **proposer les informations utiles et recommandations spécifiques à communiquer aux personnes qui recevront le résultat de leurs analyses de sang** effectuées dans le cadre de la mission confiée à l'ISSeP, en s'appuyant le cas échéant sur les recommandations du Conseil supérieur de la Santé. Le CSI doit donc **établir une méthodologie d'interprétation des résultats individuels et collectifs pour la fin du mois de janvier** et la présenter au Gouvernement afin de pouvoir communiquer des informations et des recommandations utiles aux citoyens concernés en même temps que les résultats des prises de sang.